

Savigny-sur-Orge

La lettre du maire



Laurence SPICHER-BERNIER

Finances communales 2010

LE MAIRE
à votre écoute



Permanence sur rendez-vous :
le maire vous reçoit chaque
mardi après-midi.
Contact au **01 69 54 40 14**

ECRIRE AU MAIRE :
lemaire@savigny.org

« IL FAUT REMETTRE LES COMPTEURS A ZERO ET PRENDRE LES BONNES DECISIONS POUR L'AVENIR DE SAVIGNY »

Edito.

Chères Saviniennes, Chers Saviniens,

J'espère que le feuilleton qui agite le Conseil municipal depuis mars 2010, depuis le vote dans la douleur du budget 2010 et le rejet du Compte administratif en juin dernier, trouve enfin son épilogue.

Mardi 28 septembre, j'ai présenté lors du Conseil municipal, les conclusions de la **Chambre régionale des comptes d'Île-de-France**. Elle valide le **compte administratif de l'exercice 2009**.

Par ailleurs, l'**audit financier** commandé auprès du cabinet reconnu et indépendant, Michel Klopfer, **met fin aux allégations de dérives financières** que l'on a véhiculées contre moi et mon équipe. Bien au contraire, l'audit financier souligne très précisément que sans les décisions courageuses que j'ai prises, notre commune aurait frôlé une mise sous tutelle par la Préfecture !

En toute transparence, j'ai souhaité par cette lettre du Maire, vous rendre compte de cette situation et répondre à des questions simples : Quelle est objectivement la situation de Savigny ? Comment en sommes-nous arrivés là ? Quelles décisions avons-nous arrêtées pour sortir de ces difficultés ? Quelles seront demain nos marges de manœuvre ?

Mes chers administrés, je suis navrée de vous abreuver de ces données chiffrées, mais **ces éléments sont indispensables à la bonne compréhension des enjeux**. Avec mon équipe, je suis à votre écoute et à vos côtés pour défendre les intérêts de notre ville, garantir notre cadre de vie et notre avenir.

Bien fidèlement,



Laurence SPICHER-BERNIER

COMMENT EVITER QUE SAVIGNY DEVIENNE UNE VILLE PAUVRE ?

Si nous n'avions pas pris les décisions qui s'imposaient à nous en mars 2010, notre commune aurait tout simplement risqué la mise sous tutelle par la Préfecture à la demande de la Chambre régionale des Comptes. Nous sommes passés à deux doigts de la catastrophe parce que le budget aurait été rejeté mais aussi parce qu'une exigence de bonne gestion financière s'imposait.

Pourquoi avons-nous commandé un audit ?

Cette situation que je n'ai pas voulue, est celle dont j'ai hérité en septembre 2008 lors de ma prise de fonction. Je ne doute pas que Jean Marsaudon aurait emprunté le même chemin pour préparer l'avenir.

L'Audit intervient aujourd'hui après plusieurs mois de contre-vérités et de rumeurs. J'ai voulu en finir avec cette séquence qui durait depuis trop longtemps, et qui tendait à diviser notre majorité municipale, dont l'unité est indispensable pour mener à bien notre programme. Des élus avaient des interrogations profondes. L'audit y répond en tous points. Personne n'osera, j'en suis sûre, contester les résultats de ce travail, et son impartialité.

A présent le chemin de la raison doit être commun à l'ensemble de la majorité. Je crois que nous devons tous regarder la réalité en face. Notre commune est en train de s'appauvrir jour après jour, parce qu'elle ne dégage pas de marges de manœuvre financière, et parce qu'elle n'a pas anticipé sur l'avenir en prenant en compte tous les paramètres.

Je vous mentirais aujourd'hui si je vous disais que la situation financière de notre commune n'est pas délicate, bien au contraire.

Afin de faire cesser ces querelles infructueuses, j'ai choisi de faire appel au cabinet indépendant Michel Klopfer aux références indiscutables : plus de 700 au total. Le cabinet est le premier cabinet de conseil en finances locales : 31 des 37 villes de plus de 100.000 habitants, 78 des 100 départements, 24 des 26 régions ont fait appel à lui par le passé.

Quelles sont les grandes lignes de l'audit ?

Par l'augmentation des taux de 2010, qui avait fait débat au sein même de la majorité, nous avons pu non seulement rééquilibrer le budget et **intégrer définitivement 1,34 M€ de dépenses rattachées au Compte administratif 2009, tout en reconstituant un autofinancement réel.** Le Compte administratif 2010 marquera vraisemblablement une amélioration significative de la situation, mais **il ne permettra pas à Savigny de retrouver une situation financière confortable à moyen terme.** Je vous mentirais aujourd'hui si je vous disais que la situation financière de notre commune n'est pas délicate, bien au contraire.

Le principal problème restant toujours la faiblesse de l'autofinancement dégagé. **Les 3,5 points de fiscalité que nous avions souhaités étaient donc nécessaires.** En clair, avec l'augmentation à

hauteur de 2,5 points de la fiscalité, nous avons retrouvé un peu d'oxygène. Mais cela n'apparaît pas suffisant : la ville est encore convalescente, sous perfusion.

Depuis 2005, la situation financière de notre commune se dégrade nettement. A partir de là, notre capacité d'auto financement disparaît : nos recettes de fonctionnement évoluent moins vite que nos dépenses. Notre épargne brute chute de manière régulière et structurelle depuis. En 2006, notre taux d'épargne brute était de 6 %, en-dessous du seuil d'alerte de 7%. Aujourd'hui, avec un taux d'épargne de 0.1 % de recettes de fonctionnement, nous avons **l'épargne brute la plus faible des communes de la Région Ile de France !** C'est tout de même un comble pour la quatrième ville de l'Essonne.

Les recettes de fonctionnement sont en effet les plus faibles de la Région, bien en deçà de la moyenne de la strate : 1095 € contre 1650 € par habitant. Entre 2008 et 2009, elles ont même stagné à -0.4 % par an alors que la moyenne des communes de 20 à 50 000 habitants progressait de 1.7 %.

Pourquoi avons-nous des **recettes de fonctionnements atones** ? Tout d'abord, Savigny a une très faible richesse fiscale : nous bénéficions d'un potentiel fiscal inférieur de 37 % à la moyenne de la strate. Ensuite, nous avons une **pression fiscale** de 22 % à 23 % **inférieure à la moyenne**, car nous avons un taux de foncier bâti inférieur de 23 % par rapport à la moyenne, nous avons des abattements de taxe d'habitation très élevés, au-dessus de ce que la loi autorise. Par ailleurs, Savigny possède **des bases fiscales peu dynamiques** et surtout une perte de dotations de l'Etat entre 2005 et 2007 du fait de notre trop faible pression fiscale ! En résumé, comme nous avons une faible pression fiscale, l'Etat considère que son aide est superflue pour mener à bien nos projets. C'est ainsi que nous **avons perdu près d'1 million d'€ en deux ans, sur la dotation nationale de péréquation car notre pression fiscale est inférieure de plus de 15 % à celle de la strate.**

Alors que des exagérations de dépenses de fonctionnement avaient été "relevées" par certains contradicteurs en mars dernier, aucune dérive n'a été soulignée par l'audit : **+ 3,8% contre 3.1 % en moyenne par an.** Cette augmentation peut parfaitement s'expliquer par le fait que nous avons **livré des équipements sur lesquels nous nous étions engagés** : crèche, maisons de quartiers. L'année de livraison de ces équipements, 2005-2006, a par ailleurs été la seule année où nos dépenses de fonctionnement ont été supérieures à la strate, un retour à la normal ayant été noté dès l'année suivante.

L'Audit souligne également, la **maitrise de nos dépenses de personnel par rapport à la moyenne de la strate** : les charges de personnels ont augmenté moins rapidement que la strate de comparaison.

Nos achats et charges externes, plus évolutifs que la moyenne, représentent une part importante des dépenses de fonctionnement : 35% en 2009 contre 29% pour la moyenne des communes comparables. Rapportées au nombre d'habitants, elles ont augmenté plus rapidement que la strate : **+4%/an** (ou **+3%/an** hors effet internalisation des maisons de quartier), contre **+1,8%/an** en moyenne. **Pourquoi ces charges externes ont-elles augmenté autant ?** Nos dépenses d'énergie ont progressé de 4,5%/an en moyenne. Les frais d'ordures ménagères ont aussi connu une évolution marquée (**+ 5,4%/an** à cause de l'augmentation du coût du traitement). Les frais de restauration scolaire sont beaucoup trop élevés et devront être renégociés dans le cadre du nouveau marché en 2011. Enfin, les frais financiers sont en augmentation plus rapide que la moyenne et cela à des niveaux plus élevés : alors qu'ils représentaient 21 €/habitant en 2005 contre 39 €/habitant pour la moyenne de la strate, ils se hissent à 42 €/habitant en 2009 contre 39 €/habitant pour la strate.

Dès lors, nous avons des dépenses d'équipements modestes et très faiblement autofinancées. Après un pic en 2005 (plus de 10,7 M€), les dépenses d'équipements ont retrouvé un niveau situé entre 5 et 6 M€ par an, soit des dépenses d'équipements autour de 150 € à 160 € par habitant, soit 62% en-dessous de la moyenne de la strate.

Le Compte administratif 2010 marquera une amélioration significative de la situation.

Le financement de nos investissements dépend de plus en plus de nos réserves et de la nouvelle dette contractée. Nos équipements sont seulement autofinancés en moyenne à 25% alors que la moyenne des communes comparables est plutôt à 42%/45%. **La conséquence du faible autofinancement est la très forte progression de l'encours de dette.** L'encours de dette a augmenté de 56% en 5 ans, passant de 20,6 M€ à 32,2 M€. Si Savigny ne fait pas encore partie des communes les plus endettées de la strate, hors intercommunalité, Savigny a une capacité de désendettement plus dégradée que la moyenne dès 2005 : 6,3 années contre 5,7. **Le seuil d'alerte des 15 ans a été dépassé dès 2007.** En clair, Savigny est de moins en moins solvable, ce qui demeure très inquiétant.

Alors avec un tableau aussi sombre, qu'en ressort-il de positif pour nous ?

Sans l'augmentation de taux que nous avons décidée, nous allions dans le mur ! Le levier fiscal a en effet permis d'avoir un budget équilibré au sens légal du terme, en tenant compte du rattachement de toutes les dépenses au bon exercice ! **Les compteurs sont ainsi remis à zéro.**



Sans augmentation des taux, les dotations aux amortissements n'auraient pas été couvertes par de l'autofinancement : il aurait manqué environ 800 k€. D'autre part le remboursement annuel de l'emprunt n'aurait pu être couvert : il aurait manqué environ 1 M€ !

L'augmentation de taux de 2010 permet de non seulement d'équilibrer le budget 2010 mais également **d'intégrer définitivement 1,34 M€ de dépenses, tout en reconstituant un autofinancement réel.** C'était une nécessité indéniable, et je me félicite que nous ayons pu y arriver.

2010 marquera vraisemblablement une amélioration importante mais la **situation financière de la ville n'est pas pour autant réglée.** Le principal problème reste toujours la faiblesse de l'autofinancement dégagé : notre épargne brute de 2,1 M€ couvre à peine le remboursement de notre dette, notre taux d'autofinancement de nos investissements est très faible (22 % contre 42 % en moyenne dans les communes comparables). Notre capacité de désendettement est de 23 ans alors que le seuil tolérable est de 15 ans (celui de l'amortissement des investissements) et qu'en moyenne les autres villes comparables tournent autour de 9 ans.

Soyons en capacité de nous projeter à moyen et long terme.

Les 3,5 points que j'avais envisagés ne sont pas une lubie de ma part : ce taux nécessaire avait été longuement étudié et réfléchi par la majorité dans son ensemble. Demain, il nous faudra trouver de nouvelles marges de manœuvre. Il faudra actionner tous les leviers en notre possession pour que Savigny ne deviennent pas une ville pauvre, incapable de pouvoir financer la rénovation de la voirie et d'offrir un cadre de

vie agréable, incapable de construire de nouveaux équipements (crèche, maison de retraite...), incapable d'entretenir convenablement nos équipements (écoles, gymnases, maisons de quartier...), incapable de réhabiliter des quartiers populaires comme Grand Vaux, incapable de garantir une meilleure sécurité publique par la vidéoprotection aux abords de la Gare...

Voilà en quelques mots la situation à laquelle nous faisons face et nous avons deux ans, pas plus, pour redresser la barre ! Sachez que je souhaite une gestion sincère et rigoureuse, comme une mère de famille économe et qui anticipe sur l'avenir pour mener à bien des projets. **L'audit souligne que les bonnes décisions, courageuses, ont été prises pour inverser la tendance** mais que beaucoup reste à faire. **Ce constant aujourd'hui n'est pas discutable** et j'ai décidé que notre ville se ferait dorénavant accompagner par un cabinet d'experts pour que nous soyons **irréprochables** et que **nous soyons en capacité de nous projeter à moyen et long terme.** Malgré ce qui s'est passé depuis plusieurs mois, **l'adversité n'a fait que renforcer ma détermination pour aller plus loin ensemble, dans un esprit de rassemblement et de responsabilité.**

LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES VALIDE NOTRE GESTION DE LA VILLE

Suite au rejet du compte administratif du budget principal de l'exercice 2009, présenté le 28 juin dernier en Conseil municipal, principalement par l'opposition de Gauche, j'ai reçu l'avis n° A-40 du 20 juillet 2010, rendu par la Chambre régionale des comptes à la suite de la saisine du Préfet de l'Essonne en application de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

La Chambre rappelle que le rejet du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2009 a été motivé parce qu'il présentait des discordances avec le compte de gestion du même exercice, établi par le Trésor public. **La Chambre régionale des Comptes valide en tout point la démarche** que nous avons engagée et que nous avons soumise au vote en juin 2010 pour rétablir l'exactitude de notre comptabilité administrative de notre budget principal 2009.

En quelques mots, pourquoi cette régularisation intervient-elle aujourd'hui ? Je vous dois une information transparente, même si la comptabilité publique est parfois une matière un peu indigeste.

En 2000, la Mairie a estimé que la Semardel, société chargée à l'époque du traitement et de la valorisation des déchets de 110 communes du département de l'Essonne, nous devait 305 000 € au titre de la perception de la TVA sur le droit d'usage. La Semardel a refusé et mon prédécesseur a porté l'affaire devant le Tribunal Administratif de Versailles pour défendre nos intérêts. Nous avons émis le titre contesté en recettes de fonctionnement et nous avons provisionné du même montant en dépenses de fonctionnement. Le budget est équilibré. Jusqu'en 2006, les Collectivités territoriales avaient la possibilité de provisionner une recette en investissement du même montant qu'en fonctionnement. Mais en 2006, Savigny-sur-Orge perd son procès contre la Semardel. A partir de là, en 2008, l'ensemble de la majorité municipale régularise le titre de 305 000 € en dépense de fonctionnement et on émet un titre en recette de fonctionnement au titre de la reprise de provision. Mais il restait toujours 305 000 € en recettes d'investissement. Pour l'annuler, il a fallu créer une dépense d'investissement que le Trésor public nous a demandé d'acter et qu'il a lui-même effectué dans son compte de gestion. En résumé, le litige porte sur l'annulation du titre en investissement, non obligatoire, émis en janvier 2001 et qui doit de ce fait faire l'objet d'une dépense d'un montant équivalent exécutée par le receveur dans son compte de gestion 2009.

Comme le souligne la Chambre régionale des Comptes, il eut été préférable que tout cela soit fait dès 2008, en section investissement comme nous l'avions voté en section fonctionnement mais le **Trésor Public ne nous avait pas alerté à l'époque sur ce problème.**

Comme le souligne la Chambre régionale des Comptes, **il eut été préférable que le Trésor Public nous informe également de cette obligation** pour que notre compte administratif soit présenté dans les mêmes termes : cette discordance n'a été signalée aux services municipaux que le 5 mars 2010 !

La Chambre régionale des Comptes précise aussi que « cette différence ne trouve pas son origine dans l'exécution budgétaires de l'exercice 2009 ». Maire de Savigny-sur-Orge depuis septembre 2008, **la Chambre régionale des Comptes affirme bien que je ne suis absolument pas responsable** de cette anomalie comptable. Au contraire, j'ai pris la bonne décision en voulant la régulariser. Des comptes clairs et transparents dans la gestion communale guideront toujours ma ligne de conduite. A ce titre, la négociation que j'avais engagé avec le Trésor Public est elle aussi validée : c'est sur deux exercices, 2010 et 2011, que nous pouvons régulariser notre situation afin qu'elle pèse moins sur nos comptes. Malheureusement, je regrette que pour un motif, purement procédural et politique, les élus de Gauche associés à quelques autres, n'aient pas voté le compte administratif 2009. Malheureusement, je regrette que leur choix, guidé par une posture ambiguë, ne soit pas sans conséquences pour les Saviniens. Car les premières victimes de leur opération politique, c'est vous.

Ce rejet du Compte administratif retarde l'émission des rôles d'imposition. J'en ai été informée le 9 septembre dernier par le Trésor public. Le résultat est simple : le paiement de la taxe foncière est reporté. Les Saviniens devront s'en acquitter avant le 15 décembre, date à laquelle ils devront aussi s'acquitter de la taxe d'habitation, contraints de déboursier une somme plus que conséquente d'un seul coup, et ce à l'approche même des fêtes de Noël. Comme bon nombre de Français, les saviniens ont été touchés de plein fouet par la crise mondiale qui frappe notre pays et à laquelle le Gouvernement tente de faire face depuis 2008. Les Saviniens n'avaient pas besoin de cette charge supplémentaire. A mon sens, sachez que je considère comme profondément injuste pour vous ayez à pâtir de cette situation. Cependant, plus de responsabilité vous aurait évité ces désagréments.

En conséquence, **j'ai expressément demandé au Trésor Public de bien vouloir procéder à un examen bienveillant des demandes de report d'échéances** qui seraient formulés par les habitants de notre commune.

Savigny-sur-Orge

Agenda

◆ Lundi 21 septembre :

Conférence-débat dans le cadre de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer en partenariat avec l'Association France Alzheimer.



◆ Dimanche 19 septembre :

Remise de coupe à l'issue de la Randonnée VTT de l'Yvette à l'Orge – Complexe sportif David-Douillet.



◆ Samedi 18 septembre :

Hommage de Laurence Spicher-Bernier, Maire de Savigny-sur-Orge, à son prédécesseur Jean Marsaudon, Député de l'Essonne.



◆ Vendredi 17 septembre :

Réunion en préfecture concernant la révision du schéma d'aires d'accueil des Gens du Voyage. Le Maire a rappelé le coût pour la ville de l'installation sauvage dans le Parc Champagne, en juin 2009.

◆ Vendredi 17 septembre :

Inauguration de l'extension du Foyer Jacques-Cœur.



« Je me suis engagée, dès le début de mon mandat en faveur des personnes touchées par le handicap, et je poursuivrai en ce sens, n'en doutez pas. »

◆ Sam. 11 et dim. 12 septembre :

Forum des Associations – Parc des Sports.



Le Maire à la rencontre des représentants associatifs et des Saviniens engagés dans la vie culturelle, sportive, humanitaire ...

◆ Jeudi 9 septembre :

Le Maire de Savigny-sur-Orge accueille le Président du Conseil général dans le cadre d'une visite de la Ferme de Champagne, du Parc et de l'école Champagne.



◆ Mercredi 8 septembre :

Le nouveau Préfet à l'égalité des chances, M. Pierre Lambert, et Laurence Spicher-Bernier, maire de Savigny, ont dressé un état des lieux de la Politique de la Ville, notamment celui du quartier de Grand-Vaux.



◆ Vendredi 3 septembre :

Repas pique nique avec les résidents de Lucien-Midol.



◆ Jeudi 2 septembre :

A l'occasion de la rentrée scolaire, le Maire s'est rendu dans les 18 groupes scolaires de la Ville pour rencontrer les élèves et leurs parents ainsi que le personnel enseignant et les directrices d'école.



◆ Jeudi 26 août :

Madame le Maire a suivi l'avancement de ces différents travaux afin d'assurer une excellente rentrée à tous les jeunes Saviniens et à leurs professeurs.